



FEUILLE DE ROUTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Genève, 17 mars 2004

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Erratum 1 (03/2004) à la

Recommandation UIT-T Q.2111 (1999) Amendement 2 (2002), *Couche d'adaptation ATM du RNIS-LB – Protocole en mode avec connexion propre au service dans un environnement avec liaisons multiples et sans connexion (SSCOPMCE) – Amendement 2: Interface API pour le protocole SSCOPMCE sur réseau Ethernet*

Renommer tous les paragraphes de la nouvelle Annexe F (Interface API pour le protocole SSCOPMCE sur réseau Ethernet) comme suit en ajoutant devant "F.":

Renommer les paragraphes:

1, 2, 3, 4, 5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7

respectivement en:

F.1, F.2, F.3, F.4, F.5, F.5.1, F.5.2, F.5.3, F.5.4, F.5.5, F.5.6, F.5.7